

Offre « Pre-ramadan »

1. Ces Conditions représentent les offres ("Pre-ramadan ») par lesquelles les clients sont invités à profiter des packs promotionnels de SAMSUNG et obtenir des remises spéciales.
2. L'Offre est valable « du 27 Janvier – 16 février 2025. » Période de Validité. La liste des offres est la suivante :

Catégorie	Modèle	Prix public recommandé	Barre de son	Période
Big Inch	UA75DU7000UXMV	9,990		27th Jan ~ 16th Feb
Big Inch	UA85DU8000UXMV	16,990		27th Jan ~ 16th Feb
Big Inch	UA98DU9000UXMV	39,990	HW-Q930D/MV	27th Jan ~ 16th Feb
QLED	QA75Q60DAUXMV	15,290		27th Jan ~ 16th Feb
OLED	QA77S90DAEXMV	34,990	HW-S800D/MV	27th Jan ~ 16th Feb
8K	QA65QN800DUXMV	24,990	HW-Q600C/MV	27th Jan ~ 16th Feb

Samsung a droit à sa propre discrétion, d'annuler ou de modifier l'Offre ou modifier ses Conditions à tout moment.

3. Les produits de ("l'Offre") sont valables dans la limite du stock disponible sur le site Samsung.com.
4. L'offre n'est pas transférable à un autre produit, ni remboursable ni échangeable contre un autre contenu ou service fourni par Samsung. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre offre en cours ou future, et n'est ni remboursable, ni transférable.
5. Samsung ne sera pas responsable envers le client de toute perte et / ou dommage de quelque nature que ce soit subi dans le cadre de l'utilisation de cette offre ou de l'impossibilité d'utiliser cette offre.
6. Samsung ne pourra être tenu pour responsable envers le client des pertes et / ou dommages de quelque nature que ce soit, liés au rachat ou à l'utilisation de cette offre. Samsung aura le droit, à sa seule et absolue discrétion, de résilier ou de modifier l'offre ou de modifier, de supprimer ou compléter ces conditions à tout moment avant ou pendant la période.
7. En participant à cette Offre, le client accepte que tout litige de quelque nature que ce soit, lié directement ou indirectement aux présentes conditions ou à la participation à cette Offre, sera soumis, régi et interprété par les lois et règlements du Maroc et de tels litiges doivent être résolus par les tribunaux compétents du Maroc.